



Edité le : 09/12/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE BRION

Mairie
89400 BRION

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-202820	Analyse demandée par :	ARS DE L'YONNE
Identification échantillon :	LSE2211-29392-2	N° Prélèvement :	00124644
N° Analyse :	00124011	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	CENTRE BRION	Code PSV :	000000456
Localisation exacte :	mairie - robinet extérieur		
Dept et commune :	89 BRION		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 47,9953571400	Y :	3,4802185800
UGE :	0028 - BRION		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE BRION	Motif du prélèvement :	CP
	Mairie		
	89400 BRION		
Nom de l'installation :	BRION	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2022 à 09h33 Réception au laboratoire le 30/11/2022	Code :	000456
	Prélevé par CARSO LSEHL / Pauline CAZEAUX		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 30/11/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques Anions							
Nitrites	89D2*	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Métaux						
Chrome total	89D2*	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Fer total	89D2*	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Cadmium total	89D2*	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Antimoine total	89D2*	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Cuivre total au 1er jet	89D2*	275	µg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2000 1000 #
Nickel total au 1er jet	89D2*	9	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20 #
Plomb total au 1er jet	89D2*	2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle	89D2*	0.023	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5 #
Epichlorhydrine	89D2*	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1 #
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Benzo (b) fluoranthène	89D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Benzo (k) fluoranthène	89D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Benzo (a) pyrène	89D2*	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010 #
Benzo (ghi) pérylène	89D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	89D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Somme des 4 HAP quantifiés	89D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100 #
Composés divers						
Divers						
Acrylamide	89D2*	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1 #

89D2*

ANALYSE (D2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS89-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Jerome CASTAREDE
Ingénieur de Laboratoire

